Le présent document est important et nécessite votre attention immédiate. Si vous avez des doutes quant à l'action à entreprendre, vous devez consulter votre courtier en valeurs mobilières, votre banquier, votre conseiller juridique, votre comptable ou autre conseiller financier indépendant. Si vous avez vendu ou transféré la totalité de vos actions du Fonds PIMCO StocksPLUS™ AR Fund* de PIMCO Funds: Global Investors Series plc, veuillez transmettre ce document immédiatement à votre courtier, votre banque ou autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il le fasse parvenir dès que possible à l'acheteur ou au bénéficiaire. Les Administrateurs de PIMCO Funds: Global Investors Series plc sont les personnes qui assument la responsabilité des informations contenues dans le présent document. Tous les termes employés dans le présent document ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus. Veuillez noter que le présent document n'est pas révisé par la Banque centrale d'Irlande.

CIRCULAIRE DESTINÉE AUX ACTIONNAIRES DU

Fonds PIMCO StocksPLUS™ AR Fund

un compartiment de

PIMCO Funds: Global Investors Series plc

(une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples avec séparation des engagements entre ses différents Fonds, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, immatriculée en Irlande en vertu de la loi irlandaise de 2014 sur les sociétés, sous le numéro 276928, ayant le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément au Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011, tel que modifié).

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 28 AOÛT 2026 TEL QU'INDIQUÉ À L'ANNEXE I. VOUS DEVEZ REMPLIR ET RENVOYER LE FORMULAIRE DE PROCURATION FIGURANT À L'ANNEXE II CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS QUI Y SONT DONNÉES.

LES FORMULAIRES DE PROCURATION FIGURENT À L'ANNEXE II ET DOIVENT ÊTRE RENVOYÉS AU PLUS TARD 48 HEURES AVANT L'HEURE FIXÉE POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE À :

Anthony Finegan,
Company Secretarial Team,
Walkers,
5th Floor, the Exchange,
George's Dock, IFSC, Dublin 1, Irlande
ou
par courrier électronique à l'adresse Cosec@walkersglobal.com

*Marque déposée de Pacific Investment Management Company LLC aux États-Unis.

PIMCO Funds: Global Investors Series plc (la « Société »)

PIMCO StocksPLUS™ AR Fund (le « Fonds »)

Le 13 août 2026

Cher Actionnaire inscrit,

1. Introduction

Comme vous le savez, la Société est une société d'investissement à capital variable avec séparation des engagements entre ses différents fonds, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu des lois irlandaises sur les sociétés, agréée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** ») le 28 janvier 1998, conformément au Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011, tel que modifié (le « **Règlement** »).

Les Administrateurs de la Société souhaitent convoquer une Assemblée générale extraordinaire du Compartiment le 28 août 2026**,** au cours de laquelle les investisseurs seront appelés à approuver une modification à la politique d'investissement, comme décrit à la section 2 ci-dessous et dans l'**Annexe III**.

2. Récapitulatif des modifications principales

Nécessitant l'approbation des Actionnaires

Comme vous le savez, pour réaliser son objectif d'investissement, le Fonds suit la stratégie de gestion de portefeuille exclusive du Conseiller en investissement dénommée « StocksPLUS » (qui associe un portefeuille activement géré d'Instruments à revenu fixe à une exposition à un portefeuille d'actions). Conformément à la stratégie de gestion de portefeuille « StocksPLUS », plutôt que d'acheter des actions physiques comme le font les stratégies relatives aux capitaux propres traditionnelles, le Fonds investit, dans des circonstances normales, en produits dérivés (tels que des contrats à terme standardisés et des swaps de rendement total) qui offrent une exposition à des actions.

L'exposition indirecte du Fonds aux actions concerne actuellement les sociétés de l'indice S&P 500. Cependant, la Société propose d'étendre ce changement aux sociétés européennes de grande et moyenne capitalisation.

Notification aux Actionnaires

Sous réserve de votre approbation de la modification susmentionnée de la politique d'investissement et des exigences de la Banque centrale, nous tenons à vous informer des modifications supplémentaires mineures suivantes :

- le Fonds sera renommé « PIMCO StocksPLUS™ Europe Fund » ;

- la duration moyenne du portefeuille sera réduite à une période comprise entre 0 et 1 an ;

- la qualité de crédit sera abaissée d'un maximum de 20 % à un maximum de 10 % en dessous de la notation Baa ;

- l'indice utilisé par le Fonds pour mesurer sa performance et son exposition globale sera remplacé par l'« *Indice MSCI Europe Net Return Index* », afin de refléter le changement de l'exposition du Fonds aux actions ;

- la fourchette de l'effet de levier attendue du fonds sera abaissée à 0 % - 600 % de la Valeur nette d'inventaire ;

- la limite applicable aux marchés émergents sera abaissée de 25 % à 10 % ;

- la politique d'investissement du Fonds doit être modifiée pour permettre la promotion de caractéristiques environnementales et sociales. Après la mise en œuvre de cette modification, le Fonds sera reclassé comme un Fonds relevant de l'Article 8 aux fins du Règlement SFDR (actuellement classé comme relevant de l'Article 6). Des informations ont été incluses dans le Supplément mis à jour et une Annexe pré-contractuelle a été ajoutée au Supplément pour refléter les nouvelles caractéristiques de durabilité du Fonds ; et

- la devise de référence du Fonds passera du dollar américain à l'euro.

Réduction du montant des Commissions

Une réduction des frais s'appliquera à toutes les catégories d'actions.

3. Commissions et frais

Les commissions et frais qui seront occasionnés en relation avec les modifications apportées au Fonds (y compris les frais administratifs et juridiques de la rédaction et de la mise en œuvre de la modification proposée du Supplément du Fonds) seront à la charge du gestionnaire de la Société, PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited.

4. Approbation des Actionnaires

À des fins d'approbation des modifications proposées (énoncées à l'Annexe III), sous réserve des exigences de la Banque centrale, l'Actionnaire inscrit au registre du Fonds doit adopter la résolution ordinaire s'y rapportant (cinquante et un pour cent (51 %) ou plus du nombre total des votes exprimés).

Le quorum de l'Assemblée générale extraordinaire est de deux Actionnaires inscrits présents (en personne ou représentés). Si, dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée générale extraordinaire, le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée sera ajournée au même jour de la semaine suivante, mêmes heure et lieu, ou à tout autre jour, heure et lieu que les Administrateurs pourront fixer.

Si vous détenez des Actions nominatives du Fonds, vous recevrez un formulaire de procuration avec la présente Circulaire. Veuillez lire les notes figurant sur le formulaire, elles vous aideront à le remplir, et nous le renvoyer. **Pour être valable, la nomination d'un mandataire doit parvenir au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour l'Assemblée générale extraordinaire, c'est-à-dire au plus tard à 13 h 00 le 26 août 2026.**

La date d'entrée en vigueur proposée des modifications apportées au Fonds est le 11 septembre 2026 ou aux alentours de cette date, sous réserve de l'approbation des amendements proposés par les Actionnaires et de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires. Les résultats de l'Assemblée générale extraordinaire et la date exacte d'entrée en vigueur seront communiqués par l'Agent administratif sur demande.

5. Recommandation

Les Administrateurs pensent que la résolution proposée est dans le meilleur intérêt des investisseurs du Fonds et recommandent donc de voter en faveur de la proposition. **Nous vous conseillons également de consulter vos propres conseillers fiscaux et juridiques si vous avez des doutes quant à l'action à prendre**.

6. Avis de convocation et formulaire de procuration

Les détails de la résolution extraordinaire que nous demandons à l'Actionnaire inscrit d'approuver sont précisés dans l'Avis de convocation et les formulaires de procuration joints à la présente Circulaire.

Cette circulaire est accompagnée des documents suivants :

1. Avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du Fonds qui se tiendra à 13 h 00 le 28 août 2026 dans les bureaux de Walkers Corporate Services (Ireland) Limited, The Exchange, George's Dock, IFSC, Dublin 1, D01 W3P9, Irlande (Annexe I) ;

2. Formulaire de procuration qui vous permet de voter par procuration (Annexe II) ;

3. Annexe III mettant en évidence les modifications apportées au Supplément du Fonds.

Afin d'exercer votre vote, veuillez remplir le Formulaire de procuration ci-joint et le renvoyer à :

Anthony Finegan,
Company Secretarial Team,
Walkers,
5th Floor, the Exchange,
George's Dock, IFSC, Dublin 1, Irlande

Ou à l'intermédiaire en charge du service financier en Belgique, i.e. ABN AMRO BANK SA, dont le siège social est établi à Borsbeeksebrug 30, 2600 Antwerpen-Berchem, email: financial.services@be.abnamro.com (« ABN AMRO BANK SA »).

Pour être valables, les formulaires de procuration doivent parvenir à l'adresse ci-dessus ou être transmis par courrier électronique à l'adresse Cosec@walkersglobal.com au plus tard 48 heures avant l'heure fixée par la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire.

Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller financier, le représentant agréé de la Société dans ce pays ou l'Agent administratif pour toute question relative à ce sujet. Vous pouvez contacter l'Agent administratif par courrier électronique à l'adresse PIMCOEMteam@StateStreet.com, ou par téléphone aux numéros suivants :

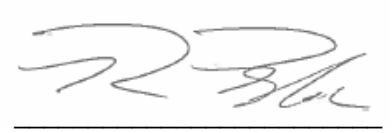
EMEA : +353 1 776 9990
Hong Kong : +852 35561498
Taïwan : +886 80 113 6992
Singapour : +65 68267589
Amériques : +1 416 5068337

En Belgique, les investisseurs belges peuvent également contacter l'intermédiaire en charge des services financiers en Belgique, ABN AMRO BANK SA.

Une copie des documents constitutifs de la Société, incluant la dernière version du Prospectus, des KIDS et des rapports financiers, peut être obtenue gratuitement (en français, sauf pour les documents constitutifs, autrement dit les Statuts et les rapports financiers, qui sont disponibles en anglais) auprès d'ABN AMRO Bank. La dernière version du Prospectus, des KIDs et des rapports financiers est aussi disponible sur le site http://www.europe.pimco-funds.com ainsi que sur le site http://www.fundinfo.com.

La Valeur nette d'inventaire de la Société est publiée quotidiennement sur le site de l'Association belge des Asset Managers: http://www.beama.be/nav ainsi que sur le site: http://www.fundinfo.com.

Salutations distinguées,



Administrateur
Pour et au nom de PIMCO Funds: Global Investors Series plc

ANNEXE I

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PIMCO Funds: Global Investors plc (la « Société »)

PIMCO StocksPLUS™ AR Fund (le « Fonds »)

NOUS VOUS AVISONS PAR LA PRÉSENTE que l'Assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire inscrit du Fonds se tiendra dans les locaux de Walkers Corporate Services (Ireland) Limited, The Exchange, George's Dock, IFSC, Dublin 1, D01 W3P9, Irlande, le 28 août 2026 à 13 h 00 aux fins suivantes :

1. Approuver la modification de la politique d'investissement présentée à l'Annexe III.



Au nom de
Walkers Corporate Services (Ireland) Limited
Le Secrétaire Général
Ce 13e jour du mois d'août 2026

Remarque : Un investisseur qui a le droit d'assister et de voter à l'Assemblée générale extraordinaire ci-dessus peut nommer un ou des mandataire(s) pour y assister et voter à sa place. Il n'est pas nécessaire que le mandataire soit un investisseur.

ANNEXE II

FORMULAIRE DE PROCURATION

PIMCO Funds: Global Investors Series plc
(la « Société »)

PIMCO StocksPLUS™ AR Fund
(le « Fonds »)

Je/Nous* _____

de _____

en tant qu'investisseur/investisseurs* du Fonds susmentionné désigne/désignons* par les présentes le/la Président(e) ou, à défaut, Anthony Finegan, Gabrielle Llamas et/ou Divine Ighodaro ou, à défaut, tout(e) autre représentant(e) de Walkers Corporate Services (Ireland) Limited ou, à défaut,

_____ de _____

en tant que mandataire pour voter en mon/notre* nom de la manière indiquée ci-dessous à l'Assemblée générale extraordinaire du Fonds qui se tiendra dans les bureaux de Walkers Corporate Services (Ireland) Limited, The Exchange, George's Dock, IFSC, Dublin 1, D01 W3P9, Irlande le 28 août 2026 à 13 h 00 et à toute assemblée ajournée.

Signé _____

En date du ____ _____ 2026

(*rayer la mention inutile)

RÉSOLUTION

	Pour/Oui	**Contre/Non**
1. Approuver la modification de la politique d'investissement présentée à l'Annexe III de la Circulaire destinées aux Actionnaires.		

Notes relatives au formulaire de procuration

1. Deux Actionnaires présents ou représentés ayant le droit de voter formeront le quorum à toutes fins utiles. Si, dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'assemblée générale annuelle, le quorum n'est pas atteint, l'assemblée sera ajournée au même jour de la semaine suivante, mêmes heure et lieu, ou à tous autres jour, heure et lieu que les Administrateurs peuvent déterminer. Un Actionnaire ayant le droit d'assister et de voter à une assemblée ajournée peut désigner un mandataire pour assister, prendre la parole et voter à sa place ; il n'est pas nécessaire que ce mandataire soit un Actionnaire de la Société. Cet avis sera réputé constituer l'avis de cette assemblée ajournée au sens des Statuts.

2. Un Actionnaire peut désigner le mandataire de son choix. Si une personne est désignée, veuillez inscrire son nom dans l'espace prévu à cet effet. Il n'est pas nécessaire qu'une personne désignée en tant que mandataire soit un Actionnaire.

3. Si le délégataire est une société, ce formulaire doit porter le sceau ou être de la main d'un dirigeant ou d'un avocat dûment autorisé en son nom. Veuillez noter que seuls les signataires autorisés inscrits sur la liste des signataires autorisés conservée dans les bureaux de l'Agent administratif peuvent signer ce formulaire.

4. Dans le cas de coactionnaires, la signature d'un Actionnaire sera suffisante, mais les noms de tous les coactionnaires doivent figurer. Veuillez noter que seuls les signataires autorisés inscrits sur la liste des signataires autorisés conservée dans les bureaux de l'Agent administratif peuvent signer ce formulaire.

5. Si ce formulaire est renvoyé sans instruction de vote pour le mandataire, celui-ci aura tout pouvoir pour voter comme il l'entend ou s'abstenir de voter.

6. Pour être valable, ce formulaire doit être rempli et adressé par courrier ou par e-mail à l'attention d'Anthony Finegan, Walkers Corporate Services (Ireland) Limited, The Exchange, George's Dock, IFSC, Dublin 1, D01 W3P9, Irlande, ou à l'adresse e-mail cosec@walkersglobal.com au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée générale annuelle ou de l'assemblée ajournée.

7. Tout investisseur qui reçoit la présente circulaire et qui ne figure pas sur le registre des Actionnaires du Fonds concerné de la Société est prié de renvoyer les formulaires de procuration dûment remplis à l'intermédiaire financier qui a acheté des Actions du Fonds concerné de la Société en votre nom.

8. Si vous avez des questions relatives aux informations contenues dans la présente circulaire, veuillez contacter PIMCO Shareholder Services aux numéros suivants : EMEA : +353 1 776 9990, Hong Kong : +852 35561498, Singapour : +65 68267589, Taïwan : 00801136992, Amériques : +1 416 5068337. Vous pouvez aussi nous envoyer un courrier électronique à : PIMCOEMteam@StateStreet.com.

ANNEXE III

MODIFICATIONS APPORTÉES AU SUPPLÉMENT DU FONDS CONCERNANT L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET CERTAINS CHANGEMENTS CONNEXES APPORTÉS À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PIMCO Funds: Global Investors Series plc
(la « Société »)

PIMCO StocksPLUS™ AR Fund
(le « Fonds »)

Veuillez trouver ci-dessous l'extrait pertinent du Supplément du Fonds PIMCO StocksPLUS™ AR Fund, mettant en valeur les suppressions en rayant le texte et les additions en soulignant la modification proposée.

Politiques et objectif d'investissement

Conformément à la stratégie de gestion de portefeuille « StocksPLUS », plutôt que d'acheter des actions physiques comme le font les stratégies relatives aux capitaux propres traditionnelles, le Fonds investit, dans des circonstances normales, en produits dérivés (tels que des contrats à terme standardisés et des swaps de rendement total) qui offrent une exposition aux actions de sociétés ~~américaines de grande capitalisation~~européennes de grande et moyenne capitalisation. Les produits dérivés peuvent être achetés avec une partie du capital qui serait nécessaire à l'acquisition directe des actions, ainsi le reste des actifs peut être investi dans des Instruments à revenu fixe. Le portefeuille nominal de titres participatifs auquel le Fonds obtient une exposition est sélectionné pour offrir une exposition vaste et diversifiée aux marchés boursiers ~~américains~~européens. Les actions sous-jacentes sont sélectionnées dans ces marchés boursiers en fonction de leur capitalisation de marché. Les actions sont ensuite pondérées en fonction de leur capitalisation boursière et l'exposition du Fonds sera principalement concentrée sur des sociétés ayant une grande ou une moyenne capitalisation~~. Le Fonds sera exposé aux 500 plus grandes sociétés (soit les sociétés ayant une grande capitalisation de marché), approximativement, au sein des~~ sur les marchés boursiers ~~américains~~européens.

Comme décrit plus haut, le Fonds utilisera des instruments dérivés sur un portefeuille nominal d'actions, pour l'essentiel des swaps et des contrats à terme standardisés (cotés ou négociés de gré à gré) offrant une exposition aux actions ~~américaines~~européennes. Les swaps seront utilisés pour permettre au Fonds d'acquérir une exposition au portefeuille nominal de titres participatifs équivalant à environ 100 % de la valeur liquidative du Fonds. Dans le cadre d'un contrat de swap type, le Fonds reçoit de la contrepartie au contrat de swap tout ou partie de l'appréciation (ou la dépréciation) du ou des titres participatifs en échange d'une commission préalablement fixée. Des informations complémentaires sur les swaps et les produits dérivés sont fournies plus bas.

*Sous réserve de la Réglementation présentée à l'**Annexe III** et décrite plus en détail aux rubriques « **Gestion efficace de portefeuille et Opérations de financement sur titre** » et « **Caractéristiques et risques associés aux titres, produits dérivés, autres investissements et aux techniques d'investissement** », le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés apparentés à des actions et à des obligations, notamment des contrats à terme standardisés, des contrats d'échange, des options (dont des options à barrière), des options sur contrats à terme standardisés et peut également conclure des contrats .de change à terme. Les swaps (qui comprennent les Swaps de rendement total, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de défaillance et les swaps de variance et de volatilité) que le Fonds utilise reposeront sur des catégories d'actifs envisagées dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds, telle que précisée dans les présentes, y compris des indices autorisés, des devises et des taux d'intérêt. Ces instruments dérivés servent à des fins (i) de couverture et/ou (ii) d'investissement et/ou (iii) de gestion efficace de portefeuille. Le Fonds pourra, par exemple, faire appel à des produits dérivés (~~lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) (~~i) afin de couvrir une exposition à une devise, (ii) comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le Conseiller en investissement estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, (iii) pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du Conseiller en investissement en matière de taux d'intérêt, et/ou (iv)*

*conformément à la politique d'investissement du Fonds, pour obtenir une exposition aux actions ~~américaines~~européennes. Le Conseiller en investissement communiquera aux Actionnaires, sur leur demande, les renseignements relatifs aux indices financiers utilisés qui seront par ailleurs présentés dans les comptes semestriels et annuels de la Société. Des informations complémentaires sont présentées dans le Prospectus à la rubrique « **Indices financiers** ». Ces indices seront utilisés conformément aux exigences de la Banque centrale. Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque tel que préparé et soumis à la Banque centrale conformément aux exigences de cette dernière peuvent être employés. Dans le cadre de tout instrument dérivé qui contient un produit dérivé incorporé, l'élément dérivatif dudit instrument sera d'un type dans lequel le Fonds pourrait autrement investir directement.*

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence semblable et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. L'indice de référence du portefeuille sera l'Indice. L'indice ~~se compose de 500 actions ordinaires sélectionnées, dont la plupart sont cotées sur le New York Stock Exchange~~offre une représentation des sociétés de grande et moyenne capitalisation de 15 pays développés européens. De plus amples informations sur l'Indice sont à la disposition du grand public ou peuvent être obtenues en faisant la demande auprès du Conseiller en investissement. La période de détention sera de 20 jours. La période historique d'observation sera d'au moins un an. Il convient de noter que ces plafonds de Valeur à risque sont ceux imposés actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou la limite imposée par la Banque centrale étaient amenés à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou à cette nouvelle limite par le biais d'une modification apportée au Supplément et au Processus de gestion de risque de la Société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.